



BP Monteur en installation de génie climatique



GENIE CLIMATIQUE

Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'Etat du BP Génie climatique à l'issue de la formation. Il reçoit en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les deux années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du BP Génie climatique.

Les objectifs de la formation

- Acquérir de solides connaissances sur le travail des tuyauteries en cuivre et en acier, et matériaux de synthèse
- Posséder parfaitement les techniques de soudo-brasage et de soudage au chalumeau et à l'arc électrique
- Assurer le suivi des branchements électriques des matériels composant les installations et éventuellement, réaliser personnellement les plus simples
- Interpréter, avec assurance, les règles de la technologie concernant les installations et les matériels de la thermique, afin de prendre les décisions qui s'imposent lors du montage et de la mise en service des installations



Perspectives professionnelles

Implanter, entretenir, dépanner, rénover des installations de chauffage, des installations de froid et climatisation.

Secteurs d'activité

Les compétences acquises durant la formation permettent aux diplômés d'intervenir sur des installations simples ou importantes et de réaliser des installations et des mises en service ainsi que des interventions de dépannage.

Nos partenaires

Artisans PME-PMI, groupes internationaux embauchent chaque année les apprentis de l'IFABTP.

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 2 ans, sur le mode d'alternance école-entreprise (une semaine sur 3, soit 26 semaines de formation à l'IFABTP).

Contact

ifabtp@versailles.cci.fr

IFABTP

21, rue du Chantier d'Hérubé

78410 Aubergenville

Tél : 01 30 90 54 00

www.ifabtp.fr

Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et des dispositions spécifiques de la FFBTP (40% à 78%*) et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et en fonction du niveau de diplôme préparé.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

* source Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics



Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

Modalités d'inscription

A partir du dossier scolaire sur tests de positionnement et entretien de motivation.

Pré-requis

Etre titulaire au minimum d'un CAP ou d'un BEP dans les domaines suivants : sanitaire, thermique, froid-climatisation, électricité.

Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Mathématiques
- Sciences physiques

Enseignement professionnel :

Formation sur 5 modules

- Hydraulique et traitement d'eau
- Thermique (installations de chauffage)
- Froid et climatisation
- Electricité (domestique et industrielle)
- Régulation des installations de génie climatique

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

Installation de chaufferies importantes dans des immeubles ou dans l'industrie, pour cela l'apprenti façonnera des tubes en acier.

Poursuite d'études envisageable

Préparer un BTS Energétique en 3 ans, dont un an de remise à niveau.

Tout sur les écoles
du groupe CCIV
www.ecoles.versailles.cci.fr